



Reprise d'activité après congé parental

Par **fifi59**, le **06/04/2010** à **10:10**

Bonjour,

Je suis actuellement en congé parental d'éducation, et ce jusqu'au 30 avril 2010 (mon congé a débuté en octobre 2007 et était à temps plein). Mon employeur et moi n'arrivons pas à nous mettre d'accord sur des horaires de travail. Il m'a proposé une rupture conventionnelle de travail. Est-ce possible du fait que je n'ai pas encore repris mon activité et que mon contrat est actuellement suspendu du fait de mon congé parental.

D'autre part, je suis employée par une société holding qui a pour activité "Fonds de placement et entités financières similaires", qui loue mes services à sa filiale qui est une société de transports routiers. A quelle convention collective dois-je me référer, celle du transporteur routier ou alors celle de la holding, dont je n'arrive pas à trouver l'intitulé.

Merci pour votre aide